Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 3 (1927)

Heft: 11-12

Artikel: Études de syntaxe française

Autor: Boer, C. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399075

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉTUDES DE SYNTAXE FRANÇAISE

I

LES TEMPS « SURCOMPOSÉS » DU FRANÇAIS

Dans un article de la Romania, LI, p. 203-252, M. Foulet a étudié successivement l'origine, la valeur, l'extension et l'avenir probable des « formes surcomposées », telles que: J'ai eu fini de bonne heure aujourd'hui; Dès que j'ai été rentré....; J'aurais eu fini plus tôt, si...; Ce soir-là j'avais eu fini de bonne heure; I ne font pas de bon café, il a eu été meilleur; Iz ont enlevé ces tôles quand iz ont eu été bombardés; etc.

Pour M. Foulet, la différence entre : J'ai fini de bonne heure aujour-d'hui, et : J'ai eu fini de bonne heure aujourd'hui est celle-ci : dans la phrase avec le passé indéfini on vient de terminer le travail, tandis que dans la phrase avec le passé surcomposé il s'est écoulé un intervalle de temps notable entre la fin du travail et le moment où l'on parle. Et il conclut: « Ainsi nous savons maintenant pourquoi le passé indéfini a besoin de se faire suppléer à l'occasion par un temps surcomposé : c'est qu'il ne renvoie pas volontiers à un passé éloigné du présent ». En d'autres termes, les temps surcomposés marquent un recul dans le passé.

A cette thèse nous voudrions tâcher d'opposer une autre explication des temps surcomposés: l'emploi du parfait surcomposé, du plus-que-parfait surcomposé, etc., est dû au besoin de *renforcer* les temps simples correspondants *affaiblis*. Ainsi le parfait surcomposé n'accentue jamais que les fonctions essentielles du passé indéfini, à savoir la « subjectivité » ou la « réalisation définitive », mais ne marque pas un « recul dans le passé ». Aussi l'apparition de cette forme n'a-t-elle rien à faire, à notre avis, avec la disparition du passé défini, avec lequel il n'a aucun rapport spécial. De même le plus-que-parfait surcomposé ne fait qu'accentuer les éléments essen-

tiels qui caractérisent le plus-que-parfait simple. Et ainsi de suite pour les autres temps surcomposés.

* * *

Nous ne commencerons pas par étudier l'origine des formes surcomposées, mais leur valeur actuelle.

Le système d'explication de M. Foulet est basé sur la conception suivante de la valeur des temps du passé :

Un parfait renvoie à une action, rapprochée ou lointaine, dont les conséquences se font encore sentir.

Un prétérit renvoie à une action définitivement passée, rapprochée ou lointaine.

Or, le passé indéfini moderne mettrait l'action dans un passé si rapproché que, toute terminée qu'elle est, son retentissement sur le présent n'a pas eu le temps matériel de s'éteindre. Mais dans une phrase comme: Il a passé trois mois à la campagne l'année dernière, le passé indéfini serait un prétérit, car « devant ces notations précises la nuance même du parfait disparaît ».

Le passé indéfini serait donc tantôt un parfait, tantôt un prététérit. Comment expliquer maintenant le besoin qu'a quelquefois ce passé indéfini de se faire suppléer par un temps surcomposé ? Quand est-ce que ce besoin existe ?

Ce besoin existerait lorsqu'on veut renvoyer à un passé éloigné du présent sans vouloir perdre la nuance du parfait. En d'autres termes, on aura une tendance à se servir du passé surcomposé lorsqu'il s'agit d'un fait éloigné dont les conséquences se font encore sentir. Le passé surcomposé— « Je l'ai eu épousée » — serait donc un parfait reculé, tandis que le passé indéfini serait un parfait rapproché. « Le passé surcomposé est précisément une forme qui permet de maintenir à la fois l'idée de parfait et celle d'éloignement dans le temps » (p. 228).

* *

A la conception de M. Foulet de la valeur du passé indéfini nous voudrions en opposer une autre; le passé indéfini contient

1. « Une action qui vient de s'accomplir » (p. 228). « Une action si près de nous qu'elle n'est pas entièrement terminée » (p. 229).

deux éléments: l'idée de réalisation, comme le dit M. Meillet, et la nuance de temps du passé avec le présent comme point de départ. Cette nuance de passé « subjectif » ¹ a été fortement mise en lumière par M. Buffin, dans une étude intitulée: Remarques sur les moyens d'expression de la durée et du temps en français; nous la retrouvons, mais esquissée seulement, dans une étude de M. Lorck, intitulée: Passé défini, Imparfait, Passé indéfini. Nous ne pouvons pas plus développer ici cette conception du passé indéfini que M. F. n'a développé la sienne; nous renvoyons donc au livre de M. Buffin. Au passé indéfini s'opposent, comme temps « objectifs », le passé défini et l'imparfait, qui se distinguent entre eux par ceci: l'imparfait « associe » dans le passé, le passé défini « énonce » dans le passé.

Il faut envisager la question de la valeur du passé indéfini d'un autre point de vue encore.

Il y a des linguistes pour qui ce temps du passé est devenu peu à peu un simple prétérit². D'autres soutiennent que l'emploi plus

- 1. Il importe de se rendre compte qu'en matière de syntaxe, « subjectif » ne veut pas dire « affectif », mais exprime une attitude spéciale par rapport au passé, une façon particulière de considérer le passé: « subjectif » veut dire qu'on envisage le passé avec le présent comme point de départ. Voici un passage de l'étude de M. Buffin: « Chaque fois que, dans le passé, je veux associer deux termes par une même phrase, j'envisage rapidement la nature de ces termes; si l'un peut être considéré comme un jugement de l'esprit sur un fait possédé par la mémoire, j'emploie le passé indéfini, ou je peux l'employer: « Alexandre a été un grand conquérant »; il ne s'agit pas d'une association au passé. Mais si, au contraire, il s'agit d'une qualité inséparable de l'individu même, je dis: « Napoléon était de petite taille », en employant l'imparfait » (op. cit., p. 30). L'auteur ajoute encore: « On peut voir que c'est dans le cas de jugement que l'on pourra, comme dans les langues germaniques, envisager la réalité ou le côté subjectif, et dire: « Alexandre a été un grand conquérant », ou « Alexandre était un grand conquérant ». Voici encore un autre passage du livre. Le passé indéfini n'est pas, comme le passé défini, le signe d'un « passé pur, sans association, énonçant l'acte, en reportant l'esprit vers la notion du passé universel », mais l'indice d'un passé « qui reporte l'esprit vers la notion du passé subjectif de la mémoire » (op. cit., p. 52). En voici un troisième: « Le langage journalier emploie comme temps presque unique le passé indéfini, car il est avant tout subjectif, « j'ai perdu mon mouchoir, j'ai visité Rome, la cérémonie a été belle ». Ici les états de mémoire montent isolément comme des bulles d'air; il ne s'agit pas de conversation véritable, mais de rapides retours vers le passé, pendant que l'esprit reste toujours occupé du présent, que la conscience s'y applique presque entièrement » (op. cit.,
- 2. Ainsi pour M. Meillet, le passé indéfini est devenu un prétérit partout dans la France du Centre, depuis qu'on n'y sent plus deux mots (cf. Ling. hist. et ling.

fréquent, depuis le moyen âge, du passé indéfini, l'emploi moins fréquent du passé défini, représentent non pas une confusion de ces deux temps, mais un déplacement dans la façon de voir le passé. Mais il y a, entre ces deux points de vue radicalement opposés, une troisième possibilité: le passé indéfini a pu avoir le sort auquel n'échappe, à la longue, aucun morphème syntaxique: il a pu s'affaiblir, sans perdre entièrement, pour cela, les caractéristiques qu'il a toujours possédées et sans, pour cela, se confondre entièrement avec le passé défini. Cet affaiblissement du passé indéfini expliquerait:

1° Le fait qu'on se sert beaucoup plus facilement qu'autrefois du passé indéfini lorsqu'on ne tient pas trop à marquer par la forme verbale la nuance d'aspect qui sépare le passé défini du passé indéfini, le parfait du prétérit. C'est fréquemment le cas: on sait combien le besoin de marquer l'aspect au moyen de formes verbales recule, depuis des siècles, devant le besoin de marquer ainsi plutôt le temps. Ce qui ne veut pas dire que ce besoin aurait entièrement disparu.

2° Le fait qu'on aura une tendance à se servir d'un passé indéfini renjorcé toutes les fois qu'on tient à marquer nettement, au moyen d'une forme verbale, les nuances qui caractérisent le passé indéfini.

Ce passé indéfini renforcé existe: c'est le « passé surcomposé » : j'ai eu fait. La forme renforcée du plus-que-parfait sera alors le plus-que-parfait surcomposé : je l'avais eu fait.

3° Le fait qu'on aura plutôt besoin, désormais, d'accentuer

gén., p. 188). Pour M. Vendryes (Le Langage, p. 411) le passé indéfini et le passé défini étaient également devenus équivalents, ce qui a causé la perte du second temps. Ce sont là des points de vue simplistes. M. Foulet va beaucoup moins loin, comme on l'a vu. Je crois qu'il est permis de formuler ce principe : tant qu'une langue possède plus d'un temps du passé, de sorte qu'il y a toujours, nécessairement, choix, il y a aussi nécessairement différence. Je voudrais encore faire remarquer que, pour sentir et comprendre la fonction réelle d'un temps du passé dans une phrase, il faut toujours formuler en même temps la même phrase avec les autres temps du passé. C'est alors seulement que les différences entre les temps du passé deviennent sensibles, compréhensibles, même pour ceux qui ont l'habitude d'analyses stylistiques ou littéraires; mais qui n'ont pas celle des analyses syntaxiques, ce qui est tout autre chose, puisque dans ce dernier cas il s'agit de déterminer non des « valeurs », des « effets », mais des fonctions. C'est là la raison qui empêche la « stylistique » de déterminer bien des phénomènes syntaxiques que seule l'analyse syntaxique peut espérer faire découvrir.

l'élément « réalisation » — rappelons l'accentuation fréquente de eu dans j'ai eu fait — que l'élément « subjectivité », puisque la langue continue à posséder un autre temps du passé objectif, l'imparfait, ce qui contribue beaucoup à conserver au passé indéfini sa valeur de temps subjectif.

* *

Examinons maintenant les exemples modernes cités et interprétés par M. Foulet, pour voir si le passé indéfini surcomposé renforce réellement la nuance de recul dans le passé, ou si ce temps accentue plutôt soit l'idée de « réalisation définitive », soit la nuance de « temps subjectif » que nous considérons comme les deux fonctions essentielles du passé indéfini simple.

- 1. « J'ai eu vendu des cartes à 5 sous la douzaine ». Hélas, je ne les vends *plus* à ce prix-là.
- 2. « Tu as eu bien joué pourtant! » Pourquoi ne le fais-tu plus?
- 3. « Ça marche pas, l'usine? Elle a eu marché ». Elle ne marche plus.

Arrêtons-nous un moment à ces trois exemples.

Y a-t-il là une nuance marquée de « recul dans le passé »? N'y a-t-il pas plutôt accentuation de l'élément réalisation inhérente au passé indéfini? Le refrain est partout: « C'est définitivement fini » ¹. En outre, toutes ces phrases sont fortement subjectives, comme le passé indéfini. Y a-t-il dans ces phrases des prétérits? En aucune façon. M. Foulet cite quelque part la phrase suivante de Jacques Dubois: « Nous avons en outre un troisième parfait, qui indique, plus qu'aucun autre, qu'une chose est achevée et passée. Nous le formons avec le verbe hau-oir, le participe de hau-oir et celui du verbe: Ex: J'ai heu faict, j'ai heu aimé ». « Ni Meigret ni Estienne n'avaient vu aussi juste », dit M. Foulet. Mais Dubois ne parle pas du tout de recul dans le passé. Bien au contraire, il nous dit que l'action, dans ces phrases, est « achevée et passée », ce qui est tout à fait conforme à notre façon de voir.

Mais, diront les grammairiens, ce qui est « définitivement fini »

1. Cela peut amener, dans certains contextes, une sorte de recul dans le passé. Mais cette nuance est absolument secondaire. Aussi manque-t-elle dans plus d'un exemple.

n'a plus aucune influence sur le présent. Ce n'est donc plus un partait, mais un prétérit. — Mais la définition du parfait-passé indéfini n'est pas celle-là: le parfait envisage le passé avec le présent comme point de départ (Buffin, Lorck), et contient toujours une idée de réalisation (Meillet), c'est-à-dire de définitivement passé. A ces deux points de vue, le passé indéfiniest essentiellement la même chose que le parfait surcomposé. Ét c'est pour cela que « J'ai fini aujourd'hui de bonne heure » et « J'ai eu fini aujourd'hui de bonne heure » peuvent, au besoin, s'employer l'un pour l'autre! Il n'y a ici « déviation » que pour celui qui croit qu'on se sert du passé surcomposé parce que le passé défini « ne renvoie pas volontiers à un passé éloigné du présent ». Il y a pourtant pas mal de siècles que Dieu a créé le monde, ou que Romulus et Rémus ont fonde Rome! Il ne s'agit pas, dans tout cela, de moments plus ou moins reculés, mais de la façon dont on envisage le passé. C'est une question d'aspect et non pas de moment. Mais reprenons la série de nos exemples.

- 4. « J'en ai eu acheté des fois, du fromage qui... ». Je n'en achète plus.
- 5. « J'ai eu fait mon service avec des types du département de l'Ain ». « La phrase suggère, dit M. Foulet, que celui qui parle n'est *plus* tout à fait « de la classe », et en effet c'est un sergent de territoriale ». Recul dans le passé? Non, un passé qui n'existe *plus*. M. Foulet le dit lui-même ici!
- 6. « Je l'ai eu apprise, cette poésie ». « Ne lui demandez pas de vous la réciter, il n'a pas dit: je l'ai apprise » (Foulet). Recul dans le passé? Non; le sens est: je l'ai apprise, mais je ne la sais plus. Ce passé n'est pas lointain, mais bien passé, définitivement passé. Ne lui demandez donc pas de la réciter.
- 7. « Il a eu coupé, ce couteau » ¹. « Entendez : il ne coupe plus du tout » (Foulet).
- 8. « Iz ont eu couché dans ce gourbi ». On n'y couche plus; c'est un passé bien passé.
- 9. « J'ai eu fait partie de la fanfare municipale ». « Indique bien un passé » (Foulet). Oui, un passé « bien passé ».
- 10. « Ça a eu été bon, les pionniers ». « C'est-à-dire : il y a eu un moment où il y avait avantage à être dans les pionniers, au

^{1.} Avec accent sur eu!

lieu de rester en ligne avec la compagnie; mais ce moment est bien passé » (Foulet).

- 11. « Elle n'est pas ce qu'elle a eu été ». « Il y a là quelque chose de durable » (Foulet). Recul? Non, elle n'est plus du tout ce qu'elle a été. C'est définitivement autre chose maintenant.
- 12. « I ne font pas de bon café, il a eu été meilleur ». « Moins définitif que dans l'exemple précédent, mais ton de pessimisme: reverra-t-on ces heureux jours? » (Foulet). Peut-on trouver un meilleur exemple du fait que le passé surcomposé souligne les caractéristiques essentielles subjectivité et réalisation du passé indéfini?
- 13. « J'y ai eu été chanter ». « Période probablement lointaine, en tout cas close » (Foulet). En effet.

En citant la phrase: « Il en déguerpi chevalerie que tant jour avoit eu aimé » (xIII° siècle), M. Foulet traduit: « la chevalerie qu'il avait tant aimée et qu'il n'aimait plus ». Et il ajoute: « c'est précisément cette nuance d' « autrefois », de temps révolu que traduit dans toutes ces phrases le plus-que-parfait surcomposé » (p. 212). D'accord. Mais il n'y a là aucun recul dans le passé. — A propos de: « Dès que je l'ai eu appelé... », il y voit une action « nettement achevée avant qu'une autre eût commencé » (p. 205). D'accord encore. Mais où est le recul dans le passé? Il y a même une phrase où il s'agit d'une aventure « qui vient d'arriver à quelqu'un », à savoir: « Quand le jour a été venu, j'ai été longtemps à faire mes plaintes » (Sorel, Francion, p. 522, cité et commenté ainsi par M. Foulet à la page 220).

Je conclus: le passé surcomposé est un parfait, avec accentuation de l'idée « réalisation définitive », ce qui est tout autre chose que « recul dans le passé ». Il sert donc à renforcer le passé indéfini. Il se distingue nettement du passé défini, par son caractère très accusé de temps « subjectif ».

* * *

Si donc « je l'ai eu fini » est un passé indéfini surcomposé — c'est ainsi, je crois, qu'il est préférable de nommer ce renforcement du passé indéfini —, de même « je l'avais eu fini » sera un plus-que-parfait surcomposé, renforçant l'élément « réalisation » du plus-que-parfait affaibli. Le français aura alors un conditionnel passé surcomposé

dans: « je l'aurais eu dit », un plus-que-parfait mode surcomposé dans: « si je l'avais eu su ». En ce qui concerne cette dernière forme, elle n'a pas pu être le point de départ de tout ce mouvement de création, qui a dû commencer dans les phrases principales: aussi ne trouve-t-on aucun temps surcomposé dans une phrase subordonnée avant Commynes, et ce n'est pas, sans doute, un hasard. Il est évident aussi que plus on avance chronologiquement, plus on a chance de rencontrer des exemples où la tournure apparaît déjà un peu « cliché », un peu affaiblie. De même, on pourra la rencontrer aussi bien dans des langues qui possèdent encore un passé défini (le provençal, les patois français du Midi) que dans des langues qui n'en ont plus, comme le français parlé, puisque ces temps n'ont rien à faire avec le prétérit, servant au contraire à accentuer des nuances que le prétérit ne contient pas.

Pourquoi la langue littéraire ne se sert-elle plus, ou à peine, du passé surcomposé? Influence de la « grammaire »? Peut-être. Mais à côté de cela il y a une raison bien plus profonde. Plus une langue est « littéraire », « cultivée », moins elle éprouve le besoin de nuancer les « aspects » temporels par des formes verbales; elle a à sa disposition une telle richesse d'autres moyens pour accentuer les nuances de ce genre qu'elle y renonce assez facilement. Il lui coûte peu d'obéir ici aux « grammairiens ». Madame de Sévigné, Bossuet — il s'en sert! —, Descartes étaient plus libres à ce point de vue, moins disposés peut-être aussi à s'abstenir de ce que la « grammaire » défendait. En tout cas, ils s'en servent, ce que Racine, Boileau, Molière s'interdisaient. Mais le peuple a continué à se servir de ces moyens d'expression si commodes, soulignant si bien, à peu de frais, la nuance voulue, par un simple participe ajouté au participe du verbe principal. La langue n'a rien « méconnu » ici, elle n'a pas « manqué d'esprit de suite », elle n'a subi aucun « échec », elle n'a pas travaillé pour tel temps « en poursuivant un autre dessein ». Tout ce que nous pouvons constater est normal, parfaitement explicable par les phénomènes qui décident de l'évolution d'une langue.



Voici venu le moment où nous pouvons chercher l'origine de ces temps surcomposés, dont nous connaissons maintenant la nature.

Et d'abord: est-ce que nous constatons des différences de fonction entre les temps surcomposés du moyen âge et ceux de l'époque moderne? En aucune façon; on n'a qu'à lire les exemples qu'en donne M. Foulet pour s'en convaincre. Je les reproduirai ici dans l'ordre chronologique.

- I. XIII^e siècle : « Lors recomança a guerroier lo roi Ban de Benoÿe, por ce qu'a lui marchissoit et por ce que hom avoit esté Aramont, par cui il *avoit* sa terre *eüe perdue* si longuement et que molt li avoit neü tant con il avoit esté au desouz » (*Lancelot* en prose).
- 2. « ... Il en déguerpi chevalerie que tant jor avoit eu aimé » (Livre d'Arthur).
- 3. « Et cil en furent molt dolenz, car maint jor s'étoient eu entramé et compaignon avoient esté assez ensemble » (Livre d'Arthur).
- 4. « Et lors alerent après mengier esbanoier par le jardin qui laienz estoit derrieres la tor molt biaus et vindrent a un perron ou maint chevalier et maint vallet *s'estoient eu essaié* mainte foiz, mes onques lever ne porent ne tant ne quant ».

Comme on le voit, nous avons dans tous ces exemples de purs plus-que-parfaits, renforcés au moyen de *eu*, mais conservant toutes les nuances du plus-que-parfait.

- 5. XIVe siècle: « Après qu'il a eu peiné un peu, il dit que... ». Arrêtons-nous un moment ici. Cette phrase équivaut-elle à « après qu'il eut peiné un peu » ? Tout comme : « dès que je l'ai eu appelé » équivaudrait à : « dès que je l'eus appelé » ? Je ne le crois pas. On peut dire l'un et l'autre, évidemment. Mais cela n'empêche que ces deux moyens d'expression ne sont pas équivalents. Le passé surcomposé introduit dans la phrase un élément, quelque faible qu'il puisse être, qui manque au passé antérieur : la notion du présent comme point de départ de la vision du passé².
- 1. Je rappelle que M. Foulet traduit: «... qu'il avait tant aimée et qu'il n'àimait plus ».
- 2. Ailleurs M. Foulet dit: « Soit la phrase suivante: «Voilà une loi de coexistence que nous enseigne la grammaire comparée. Mais cette loi n'a pu être établie qu'après que la grammaire historique eut déterminé dans chaque langue un rapport de filiation ». Assurément, le passé antérieur n'offusque pas ici, et l'auteur pourrait citer dans les ouvrages contemporains bien d'autres exemples du même emploi. Qui ne sent toutefois que le passé antérieur est mis là expressément pour éviter le surcomposé (a eu déterminé) que la logique de la phrase appelait si naturellement? » (p. 224). Je me demande si M. Dauzat, l'auteur de la phrase citée, serait de cet avis: la nuance me semble assez sensible.

- 6. xve siècle : « Après qu'il a eu pensé un peu... ».
- 7. « Quand l'en lui a eu polu...».
- 8. « Quand je l'ai eu trouvé...».
- 9. « Et avoit icelle duchesse Jaqueline espousé le duc Jehan de Brebant, et enparavant avoit eu espousé le conte de Pontieu..., et là espousa ladite dame Jaqueline le duc de Clocestre ». — « Ainsi, dit M. Foulet, cette vaillante dame « épousa » le duc de Glocester, à un moment où elle « avait épousé » un mari encore vivant et « avait eu épousé » un mari déjà mort ». — En effet; mais c'est le mot « enparavant » qui souligne ici l'antériorité, le recul dans le passé. Le passé surcomposé ne fait, au fond, que souligner le caractère de ce plus-que-parfait... très plus-que-parfait. L'auteur aurait pu renforcer aussi son premier plus-que-parfait. Cela n'aurait pas plus fait reculer dans le passé le mariage avec Jehan de Brebant, mais aurait, là aussi, affirmé fortement le fait que ces mariages appartiennent définitivement au passé. M. Foulet dit lui-même que la forme surcomposée « reporte le mariage dans un passé lointain, en tout cas clos ». Cette dernière restriction nous semble très juste, et essentielle.

10. M. Foulet cite encore le passage suivant de Froissart. Charles V cherche à prouver que les Anglais n'ont pas observé fidèlement le traité de Brétigny: il fait rédiger des lettres: « et là en dedens enclore toute la substance dou fait et quel cose li rois d'Engleterre et si enfant avoient juret à tenir, et en quoi par leurs scelés il s'estoient sousmis, et des renonciations ossi qu'il avoient faites, et des commissions que il devoient avoir eu baillies à leurs gens, et tous les points... ». M. Foulet écarte cet exemple, en disant que « Froissart a simplement voulu éviter la tournure normale « qu'ils auraient dû donner », et ajoute : « Il n'y a rien là qui nous annonce un développement postérieur ». Dans notre conception à nous cet emploi est très normal. On renforce un temps du passé qui, sans ce renforcement, aurait le même sens, à savoir celui que lui donne M. Foulet. Pour nous, cela n'a rien d'anormal, mais cela est en désaccord avec la théorie de M. Foulet. Celui-ci le constate, puis... il passe, en disant que cette construction n'a pas eu d'avenir.

Quelle ést maintenant l'origine des formes surcomposées ? Voici d'abord la théorie de M. Foulet.

Le passé défini (il eut) recule peu à peu, au moyen âge, devant deux rivaux, le passé indéfini (il a eu) et l'imparfait (il avait). Ce

recul du passé défini entraîne le recul du passé antérieur (*il eut parlé*), parce que ces deux temps sont solidaires : ce qui arrive au passé défini a nécessairement son contre-coup sur le passé antérieur, vu l'étroite dépendance de ce temps composé à l'égard de ce temps simple.

En d'autres termes : il eut tort cède à : il a eu tort.

De même : il eut aimé cède à : il a eu aimé.

Le passé surcomposé il a eu aimé serait donc une quatrième proportionnelle :

Une fois cette forme (il a eu aimé) créée « on a tout de suite oublié cette origine, et tout se passe comme si il a eu aimé était un simple doublet de il a aimé, obtenu en intercalant un auxiliaire (eu) entre les deux éléments du composé ».

Tel est bien l'essentiel de la théorie de M. Foulet sur l'origine des formes surcomposées.

A quoi nous répondons :

Si tout se passe comme si *il a eu aimé* était un simple doublet de *il a aimé*, pourquoi ne pas admettre que tout se soit réellement passé ainsi? Si aucun fait ne s'oppose à cette hypothèse, il me semble qu'elle *s'impose*.

Alors: il a aimé crée il a eu aimé, simple procédé de renforcement d'une forme affaiblie;

il avait aimé crée il avait en aimé.

C'est-à-dire : le passé indéfini crée le parfait surcomposé, le plus-que-parfait crée le plus-que-parfait surcomposé.

Suivent plus tard les autres formes surcomposées.

Dans une forme comme « ils s'étaient eu vus », le participe eu s'explique par le fait que être n'est ici qu'un remplaçant de avoir, puisqu'il s'agit d'une composition réfléchie.

Comment expliquer alors le fait que le plus-que-parfait surcomposé se montre dans les textes avant le passé indéfini surcomposé? D'abord, nous n'avons pas été obligé, comme M. Foulet, d'écarter l'exemple de Froissart du xiv° siècle. De sorte que nous constatons que le plus-que-parfait se trouve *quatre* fois au xiii° siècle, tandis que le passé indéfini surcomposé ne se montre pas encore à cette époque dans les textes. Cela n'empêche pas du tout ces deux temps d'être

nés à peu près au même moment. Il peut y avoir là, vu le nombre infime d'exemples conservés, un simple hasard, comme le dit M. Foulet lui-même (p. 211).

Nous concluons: rien n'invite à dériver il a eu aimé de il eut aimé; tout invite, au contraire, à dériver il a eu aimé de il a aimé et il avait eu aimé, de il avait aimé, tout comme il faut dériver ils eussent été venus de ils fussent venus. Cette explication est en plein accord avec les faits, et ne se heurte à aucune des difficultés que rencontre la théorie de M. Foulet. Ce n'est pas le recul du prétérit qui aurait « ouvert les portes » aux formes surcomposées, mais un besoin de renforcer des temps qui commençaient à s'affaiblir, à se « grammaticaliser » un peu, comme dirait M. Meillet.

* * *

Nous ne suivrons pas M. Foulet dans ses intéressantes tentatives pour localiser les emplois des temps surcomposés et trouver la région qui les a vu naître; sur ce dernier point, nous sommes parfaitement d'accord avec lui, lorsqu'il conclut : « Des causes semblables ont pu produire des effets identiques sur un territoire très étendu, sans qu'il yait eu à toute force rayonnement d'un foyer unique... Il est sans doute vain d'en chercher le point de départ » (p. 249).

M. Foulet termine son étude en disant : « Ainsi ce n'est pas le prétérit qui disparaît... S'il est un temps qui se perde, c'est le parfait qui s'use vite et s'évanouit parfois pour longtemps ».

Je crois que le parfait, qui est le seul temps subjectif de nos trois temps modernes simples du passé, ne disparaîtra que bien difficilement de nos langues. Nous constatons, au contraire, en français comme en hollandais, qu'une langue perd bien plus facilement la forme spéciale d'un des deux temps objectifs, à savoir le passé défini. La disparition de cette forme est un des facteurs qui affaiblissentaussi bien le passé indéfini que l'imparfait. Mais le français et le hollandais prouvent tous les deux clairement que le besoin d'avoir, pour le passé, un temps subjectif, à côté d'un temps objectif, est assez fort pour conserver un passé indéfini. Lorsque cette forme s'affaiblit, on en crée au besoin une autre à côté, qui la renforce. Alors le passé indéfini pourrait disparaître. Mais il ne disparaît pas, ce qui prouve bien que, quelque affaibli qu'il puisse être, il remplit encore une fonction nécessaire. « Il n'v a plus de parfait — pour

quelques siècles », dit M. Foulet. Il me semble que cela n'est pas exact : le français, comme nous l'avons vu, en possède même deux : le passé indéfini simple et le passé indéfini surcomposé, bien vivants tous les deux.

II

DONT CONJONCTION

Je voudrais tâcher, dans ces quelques pages, d'appliquer à un cas spécial le principe suivant : ce qui détermine la nature d'un signe *syntaxique*, ce n'est pas sa forme, mais sa *fonction*. Ce principe me semble être méconnu dans le cas que voici.

A côté de la construction : *Il n'est pas venu, que je sache,* l'ancien français connaîtle même type de construction avec *dont*, par exemple:

Ne vos vi, don moi sovaingne, onques

(Érec, 1010).

Qu'onques chose que j'a mal taingne

Ne deïstes, don moi sovaingne

(Yvain, 5791-2).

Ainc mais, dont ele se membrast, n'oï tel duel

(Chev. II esp.,820).

Ce dont est-il pronom (ou adverbe) relatif, ou conjonction? Cette question n'a jamais été posée jusqu'ici, que je sache: tous ceux qui se sont occupés de ces constructions sont d'accord pour qualifier de « relatif » non seulement dont, mais également que dans que je sache. On se rappelle que Tobler explique l'emploi du subjonctif dans ces phrases par leur caractère de phrases subordonnées relatives, introduites par un « relatif sans antécédent ». Et il ajoute: « Il y avait, en outre, en ancien français, un grand nombre de tournures analogues; quelques-unes étant introduites par dont, nous n'avons pas à hésiter sur la nature de que » ¹. La forme dont était donc pour Tobler un pronom relatif par définition; il ne se posait pas la question de savoir si dont pourrait être conjonction. Ayant, dès lors, besoin de trouver à ces « relatifs sans antécédent » au moins un antécédent sous-entendu, il considérait comme tel « le contenu, l'étendue de ma croyance, de ma pensée, de mon savoir ».

^{1.} Tobler, Mélanges de Grammaire française, I, p. 152.

Cette conception de la nature de *dont* dans le type de phrase cité plus haut est encore généralement admise. Je voudrais tâcher de prouver que ni *que* ni *dont* ne sont ici des relatifs.

* * *

Quelle est la différence entre un pronom relatif et une conjonction de subordination ?

Avec un pronom relatif, il y a identité logique entre le pronom et la phrase principale [« Il est paresseux, ce que je regrette »] ou une partie de la phrase principale [« Voilà un homme qui se promène »]. En d'autres termes : un pronom relatif a un antécédent. Cet antécédent peut être exprimé ou être sous-entendu, comme dans : « Qui dort dîne » ¹. En outre, le pronom relatif a une fonction par rapport au verbe de la phrase subordonnée dans laquelle il se trouve : sujet, complément, etc.

Avec un « adverbe relatif », par exemple : « A l'heure que la mer se retire », il y a également identité logique avec un antécédent et fonction par rapport au verbe : que est circonstanciel dans l'exemple cité.

Voilà ce que le pronom et l'adverbe relatifs ont de commun; par ces deux caractéristiques ils s'opposent nettement aux conjonctions. En effet, il n'y a aucune identité logique entre un « antécédent » et une conjonction; en outre, la conjonction introduit la phrase subordonnée, au lieu d'être sujet, régime ou complément circonstanciel par rapport au verbe. C'est pourquoi que est conjonction dans : « Le fait qu'il est paresseux me cause du chagrin », où le mot fait n'est en aucune façon l'antécédent de que, et où que ne fait qu'introduire la subordonnée. Il y a ici identité logique non pas entre fait et que, mais entre fait et toute la phrase subordonnée.

Appliquons maintenant ces critères à la phrase du type : Il n'est pas venu, que je sache.

Le mot que a-t-il un antécédent ici ? La réponse ne me semble pas douteuse, à moins qu'on ne raisonne comme Tobler en disant que que est un relatif parce qu'il alterne avec dont, qui ne peut être qu'un relatif. Même si dont était un relatif dans « ... dont me sou-

^{1. «} On n'indique pas [ici] le cercle plus vaste dont on détache les individus déterminés en particulier; on ne dit pas quel est le cercle plus large » (Tobler, op. cit., p. 148).

vienne », que pourrait ne pas l'être dans : «... que je sache ». Tobler était obligé de chercher un antécédent à que : j'avoue qu'il m'est impossible de lui en trouver un ici ¹.

Deuxième question : le mot que a-t-il une fonction par rapport au verbe savoir, ou ne joue-t-il que le rôle de signe introducteur de la subordonnée? Ici encore, je ne peux pas voir la chose comme la vovait Tobler; je crois qu'il faut analyser la construction de la façon suivante. Celui qui parle veut subordonner l'idée de « savoir » à l'idée de la principale, en suggérant la nuance : « pour autant que je sais ». Au lieu de se servir de cette conjonction précisante, il se contente d'un simple que 2. Cela suffit pour qu'on comprenne ce qu'il veut dire, tout comme un simple que suffit pour comprendre le rapport logique dans des phrases comme : « J'avais déjà disparu qu'il me cherchait encore », ou : « Qu'avez-vous que vous ne mangez pas? », et dans bien d'autres phrases encore. Cet emploi d'un simple que pour suggérer une nuance logique spéciale est fréquent, et pour cause, dans beaucoup d'autres langues. Après quelques siècles, que je sache est devenu un cas de syntaxe figée, une formule, ce qui en facilite encore l'emploi 3.

Que n'a donc pas d'antécédent 4, et introduit la phrase subordonnée.

Ce mot est donc conjonction, tout comme *dat* est conjonction dans la phrase correspondante hollandaise: « Hij is niet gekomen, dat ik weet » 5.

- 1. Pour celui qui, d'accord avec Tobler, trouve un antécédent à que, tout le raisonnement qu'on va lire est nécessairement erroné. Toute la question a pour base l'existence ou la non-existence d'un antécédent de que (je sache) on de dont (me souvienne).
- 2. En français il se sert en même temps de ce signe subordonnant qui s'appelle le subjonctif. En principe, l'emploi de ce mode n'est pas nécessaire ici, ainsi que le prouvent d'autres langues et des constructions comme : que je crois, que je pense. Pour suggérer une subordination d'idée on n'a pas toujours besoin d'exprimer cette subordination d'idée par un signe.
- 3. Tout ceci prouve une fois de plus l'importance de la distinction entre ce qu'un signe *exprime* réellement et ce qu'il ne peut qu'aider à suggérer.
- 4. Ainsi, une construction comme : ce que je sache, ou : ce dont il me souvienne, me semble inconcevable, même après le moyen âge, et c'est peut-être, ici, le vrai critère.
- 5. Ce parallélisme ne *prouve* rien pour la nature du *que* français, évidemment; mais la construction hollandaise rend *visible* ce que je crois être la vraie fonction de *que* français dans ces types de phrases. Le hollandais prouve, en tout cas, la *possibilité* de considérer ici *que* comme une simple conjonction.

* *

Passons maintenant au type de phrase : Ne vos vi onques, dont me souvienne 1 et appliquons nos deux critères.

Dont a-t-il ici un antécédent? Il me semble qu'il n'en a pas plus que n'en aurait que dans : que je sache. En tout cas, cet antécédent n'est pas la phrase principale : sur ce dernier point nous sommes tout à fait d'accord avec Tobler.

Deuxième question: dont ne fait-il qu'introduire la subordonnée, ou a-t-il une fonction par rapport au verbe « souvenir », dont il serait alors le régime ? Ce ne serait que dans le premier cas qu'on aurait le droit de l'appeler une conjonction.

Ce qui est certain, c'est que la *forme* invite, au premier abord, à considérer *dont* comme le régime de « souvenir ». Donc ce serait un pronom? Mais alors quel pronom? Pas un pronom relatif, puisqu'il n'y a pas d'antécédent. Une sorte de signe hybride, mi-pronom, mi-conjonction? Je crois qu'il faut considérer *dont* comme un signe de même nature que *que*. J'y vois une conjonction à forme pronominale, due à une attraction illogique du verbe *souvenir* sur la conjonction. Expliquons-nous.

Des cas d'attraction illogique ne sont pas rares en ancien français. En voici deux dans le domaine des pronoms. Dans : A cil qui les enfants garda, il demanda..., nous avons un exemple, signalé par Tobler, d'un « antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif », donc une attraction (ou assimilation) régressive illogique, où cil a la forme d'un nominatif, tout en restant syntaxiquement le régime de à. On a un autre exemple d'attraction illogique dans la construction : C'est de vous dont je parle, à côté de : C'est de vous que je parle, cas d'autant plus intéressant pour nous qu'il s'agit ici d'une alternance de dont et de que, comme dans le type de construction dont nous nous occupons ².

- 1. Il importe peu, dans la question qui nous occupe, de savoir si le verbe « souvenir » est employé personnellement (je me souviens) ou impersonnellement (il me souvient). Ici c'est plutôt le verbe impersonnel.
- 2. Il y a pourtant une différence quant au résultat. Dans : C'est de vous dont je parle, le signe dont est indubitablement un pronom relatif, malgré le fait qu'il alterne avec la conjonction que : il a un antécédent (vous) et fonctionne réellement comme régime du verbe de la subordonnée.

Mais existe-t-il des conjonctions à forme pronominale, comme le serait *dont* dans notre analyse?

Je rappelle d'abord le fait que Tobler appelait quoi une « conjonction » dans une phrase comme celle-ci : « Ce que tu vois enfin... n'est l'effet ni des lois ni des raisons humaines, mais de quoi des chrétiens j'ai reconnu le dieu ». De quoi serait ici la forme « tonique » de que ¹. Voilà un exemple intéressant d'une forme qui est tantôt

- 1. Supposons que quelqu'un veuille dire : « Je suis content » et indiquer en outre la raison de son contentement, et qu'il veuille subordonner l'expression de cette raison à l'idée : « Je suis content ». Ce régime demande ici à être introduit par de après être content. Lorsque ce régime est un substantif ou un pronom, il n'y a aucune complication; on construit : « Je suis content de lui ». Lorsque ce régime est une idée verbale, il serait grammaticalement logique, dans une langue qui n'a-ni l'acc. c. inf. ni le gerundium, de construire la phrase avec de + subordonnée verbale introduite par que : « Je suis content qu'il pleuve » et « Je suis content de qu'il pleuve ». Le français ne veut pas de cette combinaison Tobler l'a déjà fait remarquer de deux signes ayant aussi peu de « sonorité propre » que de et que. [En hollandais non plus on n'a pas voulu de *vandat ou *aandat à côté de voōrdat, zonder dat, etc.] Alors, pour éviter cette combinaison de de + que, on peut ou on a pu :
 - 1. se contenter de dire: « Je suis content que.... »;
 - 2. intercaler un substantif: « Je suis content du fait que... » ;
- 3. se servir de ce que Tobler appelait que tonique: « Je suis content de quoi tu es venu » ;
 - 4. se servir de dont : « Je suis content dont tu es venu »;
 - 5. se servir d'une conjonction causale : « parce que » ;
- 6. intercaler un pronom ce (cela, ço) tonique : « Je su is content de ce (ço, cela) que... » ;
 - 7. se servir de de ce que avec ce absolument atone;
 - 8. se servir de si, quand, d'autres signes encore.

Or, non seulement tous ces que fonctionnent comme conjonctions, mais il me semble que de quoi (dans 3), dont (dans 4) et de ce que (dans 7) sont aussi des conjonctions, toutes créées par attraction illogique (progressive ici): l'influence de la construction normale de « être content » avec de sur la conjonction. Pour ce qui concerne de ce que, c'est un de ce que affaibli, avec disparition complète de la fonction pronominale de ce tonique : ce dans de ce que conjonction n'est qu'un signe (vide) de transition, pour éviter de que. Ce atone s'est même introduit entre par et que (où la construction s'est figée), entre pour et que. Je crois qu'il faut considérer de ce que comme une conjonction à forme pronominale au même degré que pour ce que, par ce que, etc. L'introduction du subjonctif après de ce que est un signe extérieur de cet affaiblissement de de ce que devenu conjonction. Quant à dont (nº 4), ce mot est ici tellement un pur synonyme de de ce que, qu'on peut difficilement le considérer, me semble-t-il, comme un pronom ou adverbe (interrogatif): n'est-ce pas aussi un dont affaibli jusqu'à devenir simble conjonction, rejeté plus tard comme faisant double emploi avec de ce que ? Quoi qu'il en soit, il faut analyser la phrase en question synchroniquement pour savoir la fonction réelle de dont.

pronom, tantôt conjonction. Le seul critère est l'analyse synchronique de la phrase en question; aussi Tobler a-t-il raison de parler ici de que « employé comme conjonction » et « prenant facilement la forme tonique » (quoi).

Il explique ensuite cet emploi de quoi par le fait que « la préposition (de) à laquelle la conjonction que était unie avait aussi peu de « sonorité propre » que cette conjonction elle-même. Dans ce cas on renforce que, ce qu'on ne fait pas après « un adverbe à sonorité propre, tel que tant, ainsi, tandis, puis », ni après « le neutre déterminatif ce, comme dans jusqu'à ce que, par ce que, sans ce que, etc. ». Pour ce renforcement, on se sert d'une forme (quoi) qui ailleurs est pronom.

Voilà donc un exemple d'une conjonction à forme pronominale. Je crois qu'il y en a d'autres, mais je ne m'arrêterai pas à cette question, pour ne pas compliquer nos raisonnements : il suffit, pour ma démonstration, d'avoir signalé *l'existence* de ces types de conjonctions, en plein accord avec Tobler sur ce point.

Rien ne nous empêche donc *a priori* de considérer *dont* dans *dont* me souvienne comme une conjonction, due à une attraction illogique, si d'autres raisons nous invitent à cette conception du rôle de *dont*. Ce qui nous y invite, c'est l'impossibilité, à notre avis, de voir dans *dont* soit un pronom avec antécédent, soit le régime syntaxique de souvenir. Le signe *dont* n'ayant pas d'antécédent, et ne fonctionnant pas comme régime du verbe de la subordonnée, est donc une conjonction, introduisant la subordonnée, comme que ne fait qu'introduire la subordonnée dans que je sache. Le fait que la conjonction que a la même forme que le pronom que a singulièrement facilité l'action de l'attraction en question.

En principe, la langue, dans notre hypothèse, aurait pu imaginer des constructions comme : de ce que me souvienne, ou : de quoi me souvienne, ou : que je m'en souvienne. Or, il me semble très naturel que l'attraction régressive illogique de souvenir ne soit pas allée jusqu'à introduire dans la conjonction une préposition, ni un pronom (en). La langue a été « économe » ici, comme c'est si souvent son attitude, contraire à la « logique », pourvu que le sens de la construction reste clair, ce qui est indubitablement le cas ici. Il est très

^{1.} Le latin quod ne peut-il pas également fonctionner aussi bien comme conjonction que comme pronom?

naturel aussi que la langue ait fini par renoncer à l'emploi illogique de dont.

Enfin, si une construction comme: « que je m'en souvienne » avait vécu, ce procédéaurait réellement introduit dans la construction un pronom (en), qui aurait dépendu réellement de souvenir. Mais cela n'aurait en aucune façon prouvé — comme on l'a prétendu — que dont dépendrait aussi de souvenir. Il ne faut jamais remplacer une construction par une autre pour conclure de la seconde à la première. C'est ce que faisait Tobler en concluant de dont à que, comme nous l'avons vu plus haut. Nous espérons avoir réussi à démontrer aussi qu'il avait tort de considérer dont, par définition et a priori, comme un pronom, et que c'est, au contraire, une conjonction.

III

SUR UNE « MÉTHODE » D'ANALYSE SYNTAXIQUE

Dans un travail intitulé La proposition infinitive simple et subjective dans la prose française depuis Malherbe 1, M. Eringa s'est proposé d'« étudier la valeur expressive de l'infinitif et des mots qui l'accompagnent et dont il dépend, préciser le sens des morphèmes marquant les rapports rationnels entre les idées exprimées, examiner les conditions sous lesquelles la phrase se développe ou se divise » (p. 6). Il a « cherché à combiner la méthode historique avec la méthode psychologique » (Avant-propos, v). Il « se flatte d'avoir appliqué une méthode qui, unissant la logique avec le sentiment 2, permettra de rendre compte d'un certain nombre de phénomènes grammaticaux que le raisonnement pur s'efforce inutilement d'élucider » (p. 243).

* *

Avant d'examiner cette méthode elle-même, il ne sera pas inutile de dire un mot de la façon dont l'auteur la présente.

Pour comprendre le titre de l'ouvrage, il faut se rendre compte que M. Eringa appelle « proposition infinitive » toute phrase qui

- 1. Paris, Champion, 1924.
- 2. L'auteur a voulu dire : « une méthode qui tient compte aussi bien de l'élément logique que de l'élément sentiment (ou : affectif) ».

contient un infinitif, donc, par exemple : « Durer inhumaine, quel langage pour demeurer inhumaine » (p. 43). Il appelle « subjectif » ce que les syntacticiens appellent en général « affectif ». Enfin, on constate que les propositions simples ne constituent qu'une partie de la matière qu'il étudie.

Passant alors à l'Introduction, on constate que, pour M. E., « la pensée et le sentiment sont les deux facultés de l'âme humaine qui déterminent non seulement l'emploi des mots, mais aussi la structure de la phrase ». Il y a pourtant un troisième élément qui détermine la structure de la phrase : la grammaire. Il faudra voir si l'auteur en a tenu compte. Toute cette Introduction est pleine de grands mots, de grands noms, ici et là légèrement naïve ¹, et, dans son ensemble, absolument superflue, c'est-à-dire sans aucune utilité pour la démonstration elle-même.

L'ouvrage lui-même compte 243 pages, dont au moins 150 d'exemples 2, la plupart entièrement superflus, tandis que, là où l'on en demanderait — dans les passages où l'auteur applique sa méthode « historique » —, on n'en trouve toujours que très peu. Le dernier « chapitre » a deux pages, suivies de seize pages d'exemples. La démonstration proprement dite ne comprend ainsi qu'une trentaine de pages, ce qui d'ailleurs nous évite le danger d'en perdre de vue l'ensemble : on peut relire le « livre » en entier toutes les fois qu'on a besoin de se rappeler un détail.

Enfin, il convient de signaler encore dans le corps de l'ouvrage un certain « lyrisme » tout à fait déplacé dans un travail scientifique; je pense à des phrases comme celles-ci : « La nature de la langue française est d'être claire, logique et nerveuse » (p. 8); ou : « Il faut, après avoir décrit une courbe sémantique élégante, va rejoindre les adverbes de mode, etc. » (p. 132); ou, en parlant d'une phrase comme : Corriger de pareils vers ! Cela ne peut se corriger l où l'on a « détaché » l'infinitif : « la perception auditive, se

- 1. Par exemple, dans des phrases comme celles-ci : « La distinction de sémantèmes et de morphèmes, qui s'applique à toutes les langues citées par M. Vendryes, est, à cet égard, d'un intérêt capital » (p. 4) ; ou : « L'infinitif français est devenu un vrai sémantème, et comme tel il mérite avant tout de nous arrêter » (p. 6) ; ou : « Le français possède éminemment cette sobriété classique qui ne se dément à aucune époque de sa littérature » (p. 8).
- 2. Il y a, en outre, au moins un millier de « notes », presque exclusivement consacrées à indiquer les pages où se trouvent les phrases citées, et qui, au total, forment une cinquantaine de pages du « livre ».

confondant avec le souvenir et l'imagination, donne à l'idée énoncée par l'infinitif toute sa puissance évocatrice, et fait jaillir les flots de l'émotion » (p. 32); ou encore : « La simplicité de sa forme [de l'infinitif] concourt avec la richesse de ses fonctions pour en faire un instrument d'une docilité et d'une précision admirables » (p. 10). La « précision » admirable de l'infinitif? Il y a un manque de simplicité et de précision dans la terminologie et dans le style de l'auteur, style très dangereux en matière de syntaxe scientifique!

> * * *

Passons maintenant à l'examen de la méthode de M. Eringa. Au lieu de nous engager dans la voie des discussions générales, toujours plus ou moins vaines, nous allons tâcher de la juger d'après ses résultats.

D'abord : comment la méthode en question réussit-elle à « préciser le sens des morphèmes marquant les rapports rationnels entre les idées exprimées » ?

Prenons la préposition de devant l'infinitif.

Pour M. Eringa, de a toujours une valeur logique, le plus souvent causale.

Dans des phrases comme : Quelle agréable surprise de trouver... ou : Le beau projet que celui de prendre son mari pour confident ! « la préposition de exprime le rapport de cause entre l'action énoncée par l'infinitif et le sentiment que traduit le substantif combiné ou non avec un adjectif » (p. 51).

Dans la construction : y avoir + substantif + infinitif prépositionnel, on peut rencontrer de au lieu de a, « pour marquer le rapport causal entre l'action représentée par l'infinitif et le sentiment qu'implique la locution impersonnelle et qui se concentre dans le substantif » a, p. ex. : Il y a du plaisir de voir... (p. 146).

Lorsqu'on se sert exceptionnellement de de au lieu de à après Il reste, « on commence à concevoir l'existence comme le résultat, le corollaire de l'action exprimée par l'infinitif », p. ex. : Il ne restait plus que de savoir si... (La Bruyère) (p. 152, 156).

La préposition de « marque le rapport de causalité entre l'idée

^{1.} Je ne comprends pas ce que veut dire : « le sentiment qu'implique y avoir et qui se concentre dans le substantif ».

exprimée par l'infinitif et celle qu'énonce le verbe impersonnel » (p. 183), p. ex. dans: Il suffit de bien juger pour bien faire; Il ne sert de rien de dire...; Il importe de savoir, etc. M. Kjellmann, auteur de deux études sur l'infinitif du sujet logique, a mieux compris la valeur de de dans tous ces cas, en l'appelant une « cheville grammaticale n'ayant pour fonction que d'unir les deux idées », un « pur instrument grammatical n'ayant qu'une fonction toute formelle » ¹. M. Eringa n'a pas même essayé de réfuter cette opinion, si contraire à ses conceptions linguistiques et si importante pour son sujet.

De devant l'infinitif historique signifierait, d'après M. Eringa, « le lieu 2, et, par conséquent, le point de départ, le commencement de l'action verbale ». Comme on le sait, Darmesteter, Körting, Meyer-Lübke, Brunot, presque tous les romanistes, considèrent ce de comme « explétif ». Ici encore, M. Eringa se contente de citer cette opinion dans une note (p. 20), sans s'y arrêter un seul instant. Il discute exclusivement l'opinion de M. Haupt, qui croit que de dénote, dans ce cas, une « action accomplie », puis il donne sa propre opinion. Il rejette a priori l'opinion que de pourrait être, au moment où ce signe commence à être employé devant l'infinitif historique, et même encore actuellement, un mot vide de toute valeur logique dans : Grenouilles de sauter. Cette question fondamentale pour le sujet qu'il traite ne fait même pas question pour lui. De a toujours une valeur logique; lorsque rien ne fait sentir cette valeur, il l'admet, sans plus. Ce n'est même pas sa « méthode » qui lui fait trouver cette valeur logique; cette conception est pour lui un dogme, un axiome! Nous verrons plus loin pourquoi.

A propos d'une construction comme : Il est en votre pouvoir de n'aimer que vous, M. Eringa fait remarquer que : « exprimer par de le rapport causal entre l'infinitif sujet et le prédicat convient essentiellement aux verbes impersonnels » (p. 92).

Arrêtons-nous un instant à ce dernier cas; les raisonnements de l'auteur sont ici très caractéristiques de sa « méthode ».

Considérant de comme un signe à valeur logique dans : De n'aimer

^{1.} H. Kjellmann, La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français, des origines au XV e siècle (Upsal, 1913), et La construction moderne de l'infinitif du sujet logique en français (Upsal, 1919). Voir ce dernier ouvrage, p. 2.

^{2.} M. Eringa veut dire : « le point de départ au point de vue local », comme semble le prouver la suite de sa phrase (p. 21).

que vous-même est en votre pouvoir (p. 92), M. Eringa tâche d'expliquer pourquoi ce de logique peut introduire un infinitif sujet. Il prend alors comme point de départ l'infinitif avec de dans sa fonction de sujet logique de verbes impersonnels. Il rappelle ensuite le fait que des verbes personnels peuvent devenir impersonnels. « On s'explique dès lors que l'infinitif prépositionnel, caractéristique comme sujet logique des verbes impersonnels, peut devenir le sujet simple de la phrase ». Comme exemple de ce dernier cas il cite des phrases telles que: Mes de conter ne de retraire, As janz que je sui, ne vos chaille (Chrestien de Troyes), ou : De Blonde veoir li est tart (Beaumanoir), où rien ne prouve pourtant que le verbe soit personnel i, ni que de ait une valeur causale. Enfin M. Eringa croit trouver une confirmation de cette théorie chez Malherbe, qui, dans son Commentaire sur Desportes, critique la phrase: De n'aimer que vous-même est en votre pouvoir en ces termes : « Mal parlé; il faut dire : N'aimer que vous-même, etc., ou bien : il est en votre pouvoir de n'aimer que vous ». Mais rien ne prouve que ce soit l'emploi d'une préposition logique que Malherbe reproche à Desportes; c'est plutôt l'emploi d'une préposition superflue, vide, employée au début de la phrase, qui le choquait.

Toute cette analyse « historico-psychologique » repose donc sur :

- a) une conception arbitraire de la valeur de de;
- b) une analyse arbitraire de constructions du moyen âge;
- c) une interprétation arbitraire d'une remarque de Malherbe.

De est réellement causal dans une phrase comme : Il a été puni d'avoir été si cruel, et, d'après beaucoup de grammairiens, dans : Qu'avez-vous donc, de manger si peu? Mais de n'est jamais causal dans aucune des phrases « analysées » par M. Eringa².

- 1. Dans les autres phrases du moyen âge citées par M. Eringa, nous avons les verbes : cunvient, biau me soit, me semble bon, qui peuvent tous être impersonnels, et dont ancun n'est par suite probant pour sa thèse. Bien au contraire, il est permis de se demander si l'emploi de de + infinitif ne les signale pas plutôt comme impersonnels. D'ailleurs, même considérés comme des verbes personnels, ils ne prouveraient en aucune façon la théorie de l'auteur.
- 2. Il n'y a qu'un seul endroit où M. Eringa reconnaisse à de et à à un sens « affaibli au point qu'on ne les distingue plus l'un de l'autre » (p. 154). Hélas! ce n'est qu'une lueur bien passagère, dont l'auteur n'a pas vu l'importance fondamentale pour son sujet.

Dans sa « Conclusion » il dit encore : « La signification de de s'affaiblit dans la mesure de son extension ; elle finit par s'adapter automatiquement à l'infinitif ».

Avant de montrer maintenant à quoi tient, en premier lieu, cette erreur fondamentale sur la valeur d'un *morphème*, nous allons examiner les résultats de la méthode de M. Eringa appliquée à un sémantème, à l'infinitif lui-même.

* *

Admettons qu'on veuille dire que c'est un grand chagrin de ne pas voir sa femme dans les premiers jours du mariage.

On peut dire: Quel chagrin! Ne pas voir sa femme...!

On peut dire aussi : Quel chagrin de ne pas voir sa femme...!

Dans le premier cas, tout rapport formel et logique manque.

Dans le second cas, les deux pensées sont étroitement unies dans un rapport de subordination formelle.

Admettons maintenant, avec M. Eringa, que la première phrase contient plus d'émotivité que la seconde. A quoi cela tiendrait-il?

Pour M. Eringa, l'infinitif aurait « transmis son caractère émotif aux termes qui l'accompagnent ». Par là, sa « force émotive latente aurait diminué » ; par l'adjonction de de, sa « puissance évocatrice » s'amoindrit.

Nous avons ici l'application à un cas spécial de la thèse suivante : l'infinitif a une force émotive *latente* très grande, qu'il peut *transmettre* à d'autres termes, et qui s'affaiblit à mesure que d'autres parties de la phrase se chargent d'émotivité.

La réalité est tout autre.

L'infinitif peut être chargé d'émotivité, et il peut ne pas être chargé d'émotivité, tout comme beaucoup d'autres éléments linguistiques, sémantèmes ou morphèmes. Mais il n'a rien de « latent ». Il ne peut rien « transmettre » du tout. Il « recevra », pour ainsi dire, de l'émotivité lorsqu'il sera infinitif historique, ou infinitif exclamatif. Il n'en a pas « reçu » dans Il est temps de partir, à moins qu'il n'en reçoive dans certaines constructions affectives, p. ex. dans Il est temps de partir ou de mourir! Mais — et c'est là l'essentiel — quand l'infinitif n'est pas chargé d'émotivité, il n'a pourtant rien « transmis » à d'autres termes. L'individu qui parle charge un signe linguistique

Rien n'est plus vrai; mais rien n'est plus en contradiction avec toutes ses analyses, avec tous ses raisonnements, puisqu'il attribue partout un sens logique à de, même dans les phrases les plus modernes, excepté dans le seul passage cité au début de cette note. Voilà qui s'appelle « conclure »!

d'émotivité, mais ce signe ne tire pas cette émotivité d'un autre terme linguistique. J'avoue que je ne comprends pas comment il est même possible d'imaginer le contraire. Et pourtant « latent » et « transmettre » n'ont pas, pour M. Eringa, d'autres significations que celles que je leur donne ici. Un infinitif qui transmet son émotivité latente à de est pour moi une pure fantaisie!

Ailleurs, M. Eringa dit que « la fortune actuelle de l'infinitif s'explique par le fait que c'est la partie du verbe la plus propre à rendre les nuances du sentiment » (p. 9). Mais, dans l'immense majorité des cas, l'emploi de l'infinitif représente une simple économie, notamment partout où il est sujet, prédicat ou régime. L'infinitif est surtout précieux parce qu'il permet très souvent d'économiser, quand on dit, p. ex.: Il est temps de partir au lieu de : Il est temps que nous partions, ou : Je veux mourir, au lieu de : Je veux que je meure. Comme la langue s'en passerait facilement, si l'infinitif ne servait pas surtout à cela! Il est parfaitement vrai qu'on choisit quelquefois l'infinitif pour rendre plus efficace l'élément affectif dont on veut charger le verbe : ainsi, lorsqu'on se sert de cette forme « neutre » comme infinitif historique ou exclamatif. Je me demande si M. Eringa n'a pas été dupe d'une généralisation absolument erronée de cette constatation bien connue ¹. Cette hypothèse expliquerait bien des choses! Mais n'insistons pas.

* *

Après avoir constaté à quel point la « méthode » de M. Eringa est incapable de déterminer le sens soit d'un morphème, soit d'un sémantème, nous allons examiner maintenant d'un peu plus près cette méthode elle-même, pour tâcher de découvrir les *causes* de cette incapacité d'analyser des constructions syntaxiques, même très simples.

Pourquoi M. Eringa suppose-t-il toujours une valeur logique à de? Parce qu'il n'analyse pas les constructions modernes avec de en tenant compte des fonctions modernes de cette préposition : de est « originairement » un signe à valeur logique ; il l'est donc encore!

^{1.} M. Eringa appelle cette constatation banale : « notre hypothèse sur leur origine [c'est-à-dire sur l'origine de ces phrases avec infinitif émotif] psychologique » (p. 25). C'est charmant de naïveté!

Le fait que de, dès le haut moyen âge, est fort loin d'avoir toujours une valeur logique; le fait que, depuis des siècles, ce peut être un mot vide, capable de servir de simple signe introducteur de l'infinitif, capable de servir de simple signe de transition, sans autre fonction que de combler un hiatus syntaxique, et alternant depuis le moyen âge avec à également affaibli, ces faits, établis dans nombre de travaux, M. Eringa les ignore, ou du moins les écarte, en s'en débarrassant par le renvoi en note de quelques titres d'ouvrages. De latin avait une valeur logique; de français « vient de » de latin : de français a donc aussi une valeur logique. Même là où rien ne permet de la sentir!

Pour l'infinitif, c'est encore la même « méthode »!

D'après M. Eringa, les notes rapides jetées par tel ou tel auteur dans son journal intime et servant de point de repère à des travaux plus complets, représentent une idée modale de désir, de volonté. Exemple : Pascal, Pensées : « Parler de ceux qui ont traité de la connaissance de soi-même, des divisions de Charron... ». Ou encore: « Quand on vient voir un pays, lire les mémoires qui s'y rapportent ». Cette idée modale, « qui se fait immédiatement sentir », se trouverait dans l'infinitif, précisé quelquefois par la préposition \dot{a} qu'on ajoute au verbe. On peut se demander si cette nuance modale n'est pas exclusivement dans le contexte. Mais c'est là encore une de ces questions fondamentales que M. Eringa ne se pose même pas. Pour lui, l'idée de but est « impliquée » dans l'infinitif et... « découle directement du sens primitif de l'infinitif » ¹, qui, il y a je ne sais combien de dizaines de siècles, aurait été un locatif; puis, « sous l'influence de l'infinitif passif, qui est le datif d'un substantif verbal, ce locatif exprime, de très bonne heure déjà, la tendance, la direction vers un but » (p. 6). On se demande s'il est permis de publier encore aujourd'hui des élucubrations pareilles, sur lesquelles il serait vraiment déplacé d'insister. Pour expliquer une tournure comme De n'aimer que vous-même est en votre pouvoir, il ne faut donc pas étudier le français moderne, ni même rechercher le moment où de s'introduit pour la première fois dans des constructions de ce type: « il convient de remonter au latin » 2! Pourquoi pas, au fond,

^{1.} P. 12, note 5.

^{2.} Sans doute parce que le latin ne connaît même pas la construction en question ! (p. 788).

au pré-indoeuropéen? Ce serait plus logique! Dans la construction D'avoir les yeux tantôt doux et tantôt rigoureux, cela se peut, l'emploi de cela « s'appuie (?) sur le latin classique » 1. Mais opérer ainsi, c'est confondre les besoins syntaxiques d'un Français moderne avec les besoins syntaxiques d'un Romain de l'époque de saint Augustin, de Cicéron, d'Ennius ou de... Romulus. Il y a bien des cas où ces besoins sont restés les mêmes, mais il y en a autant où ces besoins ne sont plus identiques du tout. Ni dans l'un, ni dans l'autre cas le latin n'explique le français moderne. Le latin ne saurait expliquer ni ce que le français a conservé en fait de syntaxe, ni ce que le français a rejeté - p. ex. l'accusatif avec infinitif -, ni ce que le français a créé, p. ex. l'article, une forme spéciale pour le conditionnel, l'emploi de se et de son se rapportant à autre chose que le sujet, cent autres constructions encore. On peut dire que, p. ex., le ch de cheval s'explique en partie par le latin, puisque le français n'aurait pas ici un ch si le latin n'avait pas eu un c. Mais ce sont là des signes arbitraires, en ce sens qu'il n'y a aucun rapport entre le signe et la signification du mot. Mais, dès qu'il s'agit de rapports syntaxiques, il ne reste rien de cette prétendue « explication » par le latin ². J'avoue qu'à mes yeux rien n'est plus évident, et je me propose de revenir ailleurs plus longuement sur cette question si importante. Comme on l'a vu, M. Eringa va plus loin encore : il remplace une valeur française par une valeur latine. Cette méthode « historique » crée des mirages syntaxiques ; il serait difficile de trouver une étude de syntaxe où cela apparaît plus manifeste que dans le livre de M. Eringa.

Voici un autre échantillon de sa méthode historique.

Dans la construction du type « infinitif après une locution impersonnelle », l'emploi de de l'emporte peu à peu sur l'emploi de d et

^{1.} P. 92.

^{2.} Il est évident qu'en syntaxe comme ailleurs il faut tenir compte de l'élément « tradition ». Une construction syntaxique ne change pas non plus d'un jour à l'autre. Mais ce qué je nie, c'est la possibilité d'expliquer une construction syntaxique moderne par une construction syntaxique d'il y a quinze ou vingt siècles. Il peut y avoir identité de construction, comme il y a souvent identité de construction, p. ex. entre le français et le hollandais. C'est qu'il y a alors identité de besoins syntaxiques. Mais en fait de syntaxe, il n'y a jamais, à une distance de quinze ou vingt siècles, rapport de cause à effet, comme semblent le croire encore tant de romanistes qui expliquent la syntaxe française moderne par la syntaxe latine toutes les fois qu'il n'y a qu'identité.

de l'infinitif pur. Pourquoi? Ce changement résulterait « d'une évolution dans la mentalité française. C'est à la fin du xve siècle, et plus encore au xvre, sous l'influence de la Renaissance, que la raison, la conscience de soi, prévalent sur l'imagination et le sentiment. D'un côté, l'imitation du latin (sic) maintiendra longtemps l'infinitif pur; d'autre part, il est plus logique (sic) de se servir de de que de à devant l'infinitif prépositionnel... 1. Au moyen âge on voit l'action du verbe principal s'exercer dans la sphère limitée par l'infinitif. La préposition de, au contraire, marque le rapport de cause à effet 2, et l'expression du rapport causal se substitue au sens local 3 ou final de à, comme l'allégorie, qui est une manière de rendre visible l'enchaînement des idées, fait place au raisonnement mathématique » (p. 134). L'auteur va-t-il démontrer cette remarquable théorie? Explique-t-il cette « imitation du latin » par tout un peuple? Donne-t-il des statistiques historiques? Cite-t-il des exemples probants de l'influence de ce changement de mentalité sur d'autres constructions françaises? Cette influence devrait se manifester partout très clairement, du moment qu'elle détermine jusqu'à l'emploi de de ou de à devant l'infinitif-sujet logique. Nous avertit-il des nombreux cas où de devant l'infinitif est dès le début plus usité que à? En un mot : tâche-t-il de prouver ce qu'il avance? En aucune façon. Il affirme. Il nous communique une conviction. Et c'est là ce qu'il appelle une « méthode historique ».

Pourtant il cite un fait qui lui semble parallèle à tout ce mouvement « vers plus de clarté et de précision » : l'introduction du sujet grammatical il devant les verbes impersonnels. Et là aussi il y aurait l'influence de la Renaissance, de l'allégorie, de la conscience de soi, de l'imagination, du sentiment et du raisonnement mathématique : M. Eringa dit expressément que tout cela explique les deux phénomènes qui changent la structure de la phrase impersonnelle, à savoir l'introduction de il et celle de de, c'est-à-dire l'intro-

^{1.} Voici la phrase que j'omets dans le texte : « Dès l'origine, ad exprime la proximité dans l'espace et la direction d'un mouvement vers quelque chose, puis le point d'aboutissement d'une extension ou d'un mouvement, et c'est là aussi sa signification essentielle devant l'infinitif, qui par là restreint le domaine de l'activité du sujet et précise le but de l'action ».

^{2.} Dans Il est temps de partir! On voit que cette conception de de mène loin!

^{3.} L'auteur veut dire, sans doute : le sens de « proximité dans l'espace » ; voir plus haut.

duction d'un pronom qui « a la fonction purement formelle de remplir la place occupée par le sujet pronominal près, des verbes personnels » ¹, et d'une préposition peut-être déjà vide au moment où elle commence à s'introduire dans les constructions infinitives en question.

Voici encore un curieux passage où M. Eringa applique sa méthode historique. Il explique la construction : Il fait bon demeurer par... facere avec un double accusatif. Le point de départ serait une construction comme celle-ci : Xenophon facit Socratem disputantem. Seconde étape : Hoc telum me flere facit, où « l'infinitif est à considérer comme le complément prédicatif du régime direct ». Passant ensuite aux constructions du vieux français, il relève une difficulté 2 : « dans le type de phrase qui nous occupe — abstraction faite de l'emploi impersonnel du verbe 3 — les rôles sont intervertis ». Voilà qui est grave! On trouve partout, en effet, la construction: verbe impersonnel + adjectif + infinitif. « Cet ordre de mots ne répond pas à la logique »; lisez: «... ne répond pas à mon essai d'interprétation ». Alors, sans ombre de preuve, M. Eringa nous offre cette « explication », qui arrange tout, évidemment : « C'est que, ici comme partout en vieux français, le sentiment plutôt que la raison détermine la succession des mots dans la phrase » (p. 124). — C'est ainsi que l'on se tire d'affaire, lorsque l'histoire contredit nettement une hypothèse préconçue. Voilà la méthode « historique » de M. Eringa, qui ose traiter les autres essais d'explication de ces constructions, sans même les discuter 4, d' « hypothèses plus ou moins arbitraires de contamination et de recomposition, instruments trop dociles entre les mains des grammairiens philosophes »! Que ce dédain est donc déplacé!

> * * *

Nous avons vu ce que M. Eringa appelle une méthode « historique », et nous avons reconnu dans l'idée qu'il en a l'une des causes

- 1. P. 112, à propos de il faut.
- 2. Il y en a d'autres!
- 3. Petit détail, évidemment!
- 4. P. ex., les essais d'explication de Tobler et de M. Kjellmann.

qui font que ses analyses synchroniques sont si souvent erronées. Nous nous en tiendrons là ¹ et nous conclurons.

La méthode de M. Eringa a-t-elle réussi à « rendre compte d'un certain nombre de phénomènes grammaticaux que le raisonnement pur s'efforce inutilement d'élucider »? Il me semble qu'aucun des résultats obtenus ne nous invite à rien changer à nos méthodes modernes en matière de syntaxe ². La méthode de M. Eringa a-t-elle su « préciser » le sens des morphèmes et du sémantème qui constituent les éléments essentiels de la phrase infinitive? Non seulement elle n'a pas réussi à en « préciser » le sens, mais elle n'a même pas réussi à en déterminer la fonction essentielle. En un mot : les développements de M. Eringa s'appuient sur un certain nombre d'erreurs fondamentales. Ces erreurs s'expliquent surtout par :

- a) la méconnaissance du fait qu'un signe syntaxique comme de devant l'infinitif n'a pas toujours une fonction logique, même là où il s'introduit pour la première fois dans un type de phrase;
- b) l'idée fantaisiste qu'un signe linguistique pourrait « transmettre » de « l'émotivité latente » à un signe voisin;
- c) une méthode historique qui ne mérite en aucune façon ce nom, puisqu'elle se contente d'affirmer ce qu'elle devrait tâcher de prouver, et qu'elle arrange les faits lorsque ceux-ci risquent de compromettre une hypothèse préconçue;
- d) la méconnaissance d'ailleurs trop générale encore en matière de syntaxe du fait que, pour déterminer la fonction d'un signe syntaxique français, il ne faut remonter ni à l'indoeuropéen, ni même au latin, mais l'étudier dans l'époque qui s'en sert et aux besoins de laquelle il répond. Peu d'études prouvent mieux que le livre de M. Eringa que la méconnaissance de cette vérité crée nécessairement des mirages syntaxiques.

Leiden.

C. DE BOER.

1. Ainsi, je passe sous silence un certain nombre d'analyses erronées, comme aussi le fait que l'auteur confond quelquefois morphologie et syntaxe.

^{2.} L'auteur aurait-il pensé aux méthodes purement logiques du XVIIIe siècle en parlant ici de « raisonnement pur »? On ne peut pourtant pas admettre qu'il ignore les méthodes de la linguistique moderne au point de ne voir dans ces dernières que du « raisonnement pur »!